

**DEL N°06-04-2023-04 BUDGET PRIMITIF 2023**

VU les articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 du Code Général des Collectivités,

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 2 mars 2023

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2023, chapitre par chapitre, tel qu'il lui a été présenté en séance, d'un montant total de 43 056,81 €, réparti de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 11 222,76 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 31 834,05 €

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président et par délégation  
la vice-présidente du CCAS,  
Christine MÉNORET



Certifié exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 14.04.23
- Sa publication sur le site de la commune le : 26/04/2023





DEPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 6 AVRIL 2023

**Date de convocation :**  
15/03/2023  
**Date d'envoi :**  
21/03/2023

L'an deux mil vingt - trois, le jeudi 6 avril à 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente du CCAS.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 09  
Présents : 05  
Absents : 04  
Pouvoirs : 03  
Votants : 08

**Étaient présents :**

**Élus du CCAS :**

Monsieur Jean-Marc CHATEAU

**Membres de la Société Civile :**

Mesdames Claudine PINGUET, Colette MAILLET et Monsieur Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Monsieur Bertrand RITOURET, Mesdames Claire CARTIER, Lyn FAIPOUX et Alda ROUMAGNOU.

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Madame Claire CARTIER à Monsieur Erick MORCHOISNE,

Madame Alda ROUMAGNOU à Madame Colette MAILLET.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Erick MORCHOISNE.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX